

Questions au Feuilleton

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question n° 2761 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement. Je demande qu'on procède ainsi à cause de la complexité et de la longueur de la réponse.

Des voix: D'accord.

[Texte]

LE LAIT—LA PRODUCTION ANNUELLE

Question n° 2761—**M. Laprise:**

Depuis 1962, quelle a été la production annuelle de a) lait nature, b) lait industriel de chaque province?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Coates: Monsieur l'Orateur, un certain nombre de questions sont inscrites à mon nom au *Feuilleton* depuis un bon bout de temps et je me crois en droit d'attendre des réponses avant l'ajournement. Je signale au secrétaire parlementaire que dix questions sont inscrites à mon nom au *Feuilleton* depuis le 19 octobre 1976. Une autre y figure depuis le 19 décembre 1976, neuf depuis le 27 janvier 1977, et deux autres depuis le 5 avril 1977. Ce retard apporté à répondre à ces questions me semble inexcusable. Bien que certaines soient complexes, un si long retard apporté à y répondre ne me semble pas nécessaire. Je signale particulièrement au secrétaire parlementaire deux questions qui sont restées sans réponse depuis le 5 avril concernant les accords entre Air Canada et le gouvernement de Cuba, parce qu'elles se rapportent directement au mouvement de troupes entre Cuba et l'Angola et l'utilisation de l'espace aérien du Canada.

Je crois que les Canadiens sont en droit d'obtenir des précisions sur cette affaire, afin de savoir si le Canada a participé directement au mouvement de troupes cubaines vers l'Angola, où sévit actuellement une guerre civile. Je demande au secrétaire parlementaire de faire vraiment tout son possible pour que l'on réponde à ces questions avant l'ajournement, c'est-à-dire avant le 27 juillet, j'espère.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je promets au député de faire de mon mieux pour que l'on réponde à ces questions, ainsi qu'à toutes les autres qui figurent actuellement au *Feuilleton*, avant la fin de la session.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, moi aussi j'aimerais rappeler au secrétaire parlementaire les questions qui sont inscrites à mon nom au *Feuilleton*, certaines depuis plus d'un an, et auxquelles on n'a pas encore répondu, bien que je lui en ai déjà parlé. Je tiens notamment à attirer son attention sur la question n° 1246 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 3 décembre

[M. Marchand (Kamloops-Cariboo).]

1976. C'est la première fois que je m'enquiers de cette question, pour la bonne raison qu'elle est assez longue et que je trouvais normal que cela prenne un certain temps pour avoir la réponse. Je trouve cependant que depuis le 3 décembre, le gouvernement a eu tout le temps de l'obtenir. La question porte sur tout le système de favoritisme que le gouvernement a mis sur pied; je ne m'attends pas à ce qu'on me réponde en toute franchise, mais j'ose pourtant espérer que le secrétaire parlementaire harcèlera le cabinet du premier ministre pour en tirer une réponse quelconque.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE PRÉVOYANT LA MISE EN ŒUVRE DE MODIFICATIONS À LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 21 juillet, du bill C-24, concernant l'immigration au Canada, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec des propositions d'amendement.

● (1210)

[Français]

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, dans les notes que vous aviez déposées à la Chambre hier sur le regroupement des articles, vous aviez mentionné qu'un vote sur la motion n° 29 pourrait compter également pour un vote sur les motions nos 31 et 32.

Je voudrais vous signaler, monsieur l'Orateur, que ces trois motions ont trait à des aspects différents du projet de loi. La motion n° 29, en effet, traite plus particulièrement de la procédure dans le cas de l'expulsion d'un résident non permanent, alors que la motion n° 31, au contraire, traite de la procédure dans le cas d'un résident permanent. Tous les députés sont d'accord pour reconnaître que dans l'un et l'autre cas la procédure doit être différente.

Or, comme l'une et l'autre des motions visent à amender le projet de loi, l'une pour les résidents non permanents et l'autre pour les résidents permanents, je vous propose respectueusement, monsieur l'Orateur, qu'il y aurait lieu de prendre des votes distincts sur la motion n° 29 et sur les motions nos 31 et 32, de manière à bien reconnaître que ces deux dispositions reconnaissent des régimes juridiques différents pour les requérants.